

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1: IDENTIFICATION****Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**: **Metalon M****Code(s) du produit** : Metalon M**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**

: Réducteur de friction anti-usure

Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement

Restrictions d'emploi recommandées: Aucun à notre connaissance.

Famille chimique

: Mélange de:Hydrocarbure de pétrole;composés chlorés

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:**

Consulter le fournisseur.

METAL ON PRODUCTS

A. Division of Professional Products of Canada Inc.

7-1110 Heritage Road

Burlington, ON, Canada L7L 4X9

No. de téléphone du fournisseur

: 905-332-0333 Lundi au vendredi 9h00 - 16h00

No. de téléphone en cas d'urgence

: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification du produit chimique**

Liquide ambre clair. Faible odeur.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Toxicité aiguë, inhalation - Catégorie 4

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage*Pictogramme (s) de danger**Mot indicateur*

DANGER!

Mentions de danger

Nocif par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Laver soigneusement après manipulation.
 Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés à sortir du lieu de travail.
 Porter des gants de protection.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact cutané: Laver avec beaucoup d'eau.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque d'être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitee	Hydrocarbure de pétrole	64742-53-6	15.0 - 40.0
Distillat léger hydrotraitee	Distillats légers (pétrole), hydrotraitees	64742-47-8	7.0 - 13.0
solvant Stoddard	Essence minérale White spirit	8052-41-3	5.0 - 10.0
Distillat paraffinique léger hydrotraitee	Solvent-dewaxed, light paraffinic distillate (solvent-refining or hydrotreatment)	64742-55-8	15.0 - 40.0
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	Huile minérale	64741-88-4	1.0 - 5.0
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	70024-69-0	0.1 - 1.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Ingestion

- : NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Inhalation

- : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins de 5 à 10 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Nocif par inhalation. Peut causer une réaction allergique cutanée (ex: l'œdème, des éruptions et l'eczéma). Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Peut causer une légère irritation de l'oeil. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piqure et le larmolement. Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions pour la protection de l'environnement

: S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiéclaboussures durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter des gants de protection. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les personnes souffrant d'eczéma de la peau récidivant ou de problèmes de sensibilisation ne devrait pas travailler avec ce produit. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation.

Conditions d'un stockage sûr

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles

: Oxydants; Acides

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>			
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u> <u>STEL</u>
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitée	5 mg/m ³ (comme brume d'huile minérale) (inhalable)	P/D	5 mg/m ³ (comme brume d'huile minérale) P/D
Distillat léger hydrotraité	200 mg/m ³ (comme la vapeur totale d'hydrocarbure)	P/D	P/D P/D
solvant Stoddard	100 ppm	P/D	500 ppm (2900 mg/m ³) P/D
Distillat paraffinique léger hydrotraité	P/D	P/D	P/D P/D
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	5 mg/m ³ (inhalable) (comme brume d'huile minérale)	P/D	5 mg/m ³ (comme brume d'huile minérale) P/D
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	P/D	P/D	P/D P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection respiratoire** : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** : Porter des gants de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures.
- Autre équipement de protection** : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide ambre clair.
- Odeur** : Faible odeur.
- Seuil olfactif** : Pas disponible.
- pH** : Pas disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Pas disponible.
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : Pas disponible.
- Point d'éclair** : 94°C
- Point d'éclair, méthode** : ASTMD92
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : Pas disponible.
- inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : Pas disponible.
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : Pas disponible.
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés explosives** : Non-explosif
- Tension de vapeur** : Pas disponible.
- Densité de vapeur** : Pas disponible.
- Densité relative / Poids spécifique** : 1.015
- Solubilité dans l'eau** : Insoluble.
- Autres solubilité(s)** : Pas disponible.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile** : Pas disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Pas disponible.
- Température de décomposition** : Pas disponible.
- Viscosité** : 9.5cSt

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.**Stabilité chimique** : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation.**Risque de réactions dangereuses**

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.**Matériaux incompatibles** : Oxydants; Acides.**Produits de décomposition dangereux**

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition probables:****Voies d'entrée - inhalation** : OUI**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI**Voies d'entrée - ingestion** : OUI**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)***Signes et symptômes - Inhalation*

: Nocif en cas d'inhalation. Si le produit est chauffé ou en cas de formation de buées, l'inhalation risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Signes et symptômes - ingestion

: Danger d'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer peu ou pas d'irritation.*Signes et symptômes - yeux* : Risque de causer une légère irritation transitoire.**Risque d'effets chroniques sur la santé**

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.**Cancérogénicité** : Aucun autre composant n'est classé comme étant cancérigène par IARC, ACGIH, OSHA ou NTP.**Effets sur la reproduction & Tératogénicité**

: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sensibilisation à la matière : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Peut causer une réaction allergique cutanée (ex: l'œdème, des éruptions et l'eczéma).

Effets spécifiques sur organes cibles

: Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Maladies aggravées par une surexposition

: Aucun à notre connaissance.

Substances synergiques

: Pas disponible.

Données toxicologiques

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:

ETA inhalation (poussières/brouillards) = 4.7 mg/L

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitée	≥ 2.18 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Distillat léger hydrotraité	>6.03 mg/L (aérosol)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
solvant Stoddard	> 5.5 mg/L (vapeur)	> 5000 mg/kg	> 3000 mg/kg
Distillat paraffinique léger hydrotraité	>4 mg/L 4 h	>5000 mg/kg	>5000 mg/kg
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	P/D	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	P/D	P/D	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun à notre connaissance.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitée	64742-53-6	> 100 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	45 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
solvant Stoddard	8052-41-3	2.1 - 4.2 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	64741-88-4	> 5000 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Distillat de pétrole, fraction naphtélique légère, hydrotraitée	64742-53-6	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	10 mg/L (NOEL)	Aucun(e).
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
solvant Stoddard	8052-41-3	0.42 - 2.3 mg/L (daphnie magna)	0.1 - 0.37 mg/L	Aucun(e).
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	64741-88-4	> 1000 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Distillat de pétrole, fraction naphtélique légère, hydrotraitée	64742-53-6	P/D	> 100 mg/L/72hr (NOEL)	Aucun(e).
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
solvant Stoddard	8052-41-3	0.58 - 1.2 mg/L/72hr (algues vertes)	0.16 mg/L/72hr	Aucun(e).
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	64741-88-4	P/D	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Distillat de pétrole, fraction naphtélique légère, hydrotraitée (CAS 64742-53-6)	3.9 - 6 (calculé)	P/D
Distillat léger hydrotraité (CAS 64742-47-8)	5.1-8.8	P/D
solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	3.16 - 7.06	P/D

Mobilité dans le sol : Pas d'information disponible.**Effets nocifs divers sur l'environnement**

: Pas d'information disponible.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Manipulation en vue de l'élimination**

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Cette matière peut être expédié comme un polluant marin exemptés conformément à la Section 1.45.1 TMD et disposition particulières 99.				
ICAO/IATA	UN3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tetradecane, chloro derivatives)	9	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Réviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière.				
IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Tetradecane, chloro derivatives)	9	III	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	Toxic chimique	concentration de minimis

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitee	64742-53-6	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Distillat léger hydrotraitee	64742-47-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non
solvant Stoddard	8052-41-3	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Distillat paraffinique léger hydrotraitee	64742-55-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	64741-88-4	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	70024-69-0	oui	P/D	P/D	non	S/O

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Toxicité aiguë Sensibilisation cutanée Danger d'aspiration.

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitee	64742-53-6	Non	S/O	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Distillat léger hydrotraitee	64742-47-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
solvant Stoddard	8052-41-3	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distillat paraffinique léger hydrotraitee	64742-55-8	Non	S/O	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	64741-88-4	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	70024-69-0	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitee	64742-53-6	265-156-6	Présent	Présent	(9)-1692	KE-12552	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	265-149-8	Present	Présent	(9)-1700	KE-12550	Present	Pas d'information disponible.
solvant Stoddard	8052-41-3	232-489-3	Présent	Présent	(9)-1702; (9)-1702	KE-32199	Présent	HSR001498
Distillat paraffinique léger hydrotraité	64742-55-8	265-159-2	Present	Présent	(9)-1692	KE-12609	Present	P/D
Fraction paraffinique lourde du distillat de pétrole (hautement raffiné)	64741-88-4	265-090-8	Present	Présent	(9)-1692	KE-12614	Present	P/D
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7	Present	Présent	(3)-1949	KE-02624	Present	P/D

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Chemical Abstract Services
 CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
 CFR: Code of Federal Regulations
 ACNOR: Association canadienne de normalisation
 DOT: Department of Transportation
 EPA: Environmental Protection Agency
 HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 Inh: Inhalation
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MN: Minnesota
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NFPA: National Fire Protection Association
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NJ: New Jersey
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PA: Pennsylvania
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 RI: Rhode Island
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCIInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
 4. Fiches signalétiques du fabricant.
 5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 01/30/2020

Autres considérations spéciales pour une manipulation

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<u>Préparée pour:</u> METAL ON PRODUCTS A. Division of Professional Products of Canada Inc. 7-1110 Heritage Road Burlington, ON L9L 4X9	
<u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par METAL ON PRODUCTS et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et METAL ON PRODUCTS n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autreproduit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et METAL ON PRODUCTS.

FIN DU DOCUMENT